LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

Conseil de Paris du 15 au 18 Juillet 2026

Voeu relatif au développement d'un sport populaire, émancipateur et démarchandisé à Paris

rattaché à la délibération 2026 DJS 104

Voeu déposé par Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Sophie de La Rochefoucauld, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire

Considérant que la pratique d'une activité sportive ne doit pas être freinée par le prix, le manque de lieux ou les logiques marchandes **;**

Considérant que le sport constitue un bien commun, un facteur de santé, d'éducation, de cohésion sociale et d'émancipation, et qu'il ne peut être réduit à un marché ou à un produit d'attractivité économique ;

Considérant qu'à Paris, l'accès à la pratique sportive reste profondément inégal, en raison du coût des activités, du manque d'équipements publics de proximité, de créneaux insuffisants, de contraintes familiales ou d'horaires incompatibles avec les rythmes de vie ;

Considérant qu'environ un quart de la population est peu ou pas sportive et que les inégalités de pratique demeurent massives, les cadres étant près de trente points plus nombreux à pratiquer une activité sportive que les ouvriers ;

Considérant que les habitants des quartiers populaires pratiquent moins régulièrement une activité sportive que le reste de la population et rencontrent davantage d'obstacles économiques, matériels et géographiques pour accéder aux équipements ;

Considérant que Paris dispose de plus de 900 équipements sportifs municipaux, mais que ceux-ci sont fortement saturés avec plus de 3,3 millions d'heures de créneaux attribuées chaque année ;

Considérant que, rapporté à sa population, Paris dispose d'un nombre d'équipements sportifs de proximité inférieur à celui de plusieurs grandes villes européennes, contribuant à la saturation des installations existantes et à la difficulté d'accès au sport pour une partie des habitants ;

Considérant que près d'un Parisien sur trois se déclare insatisfait de l'offre d'équipements sportifs de la capitale, un niveau inférieur à celui observé dans plusieurs grandes villes européennes ;

Considérant que l'offre publique est désormais complétée par près de 500 salles de sport privées, en forte augmentation depuis dix ans, témoignant d'une progression continue de la marchandisation de la pratique sportive ;

Considérant que les femmes, les enfants des classes populaires, les personnes en situation de handicap, les familles monoparentales, les personnes âgées et les habitants des quartiers populaires sont particulièrement pénalisés ;

Considérant que de nombreux équipements sportifs municipaux demeurent insuffisamment accessibles, avec des horaires réduits, des créneaux insuffisants et une ouverture trop limitée en soirée, le week-end et pendant les vacances scolaires ;

Considérant que de nombreuses associations sportives parisiennes dénoncent depuis plusieurs années la pénurie de créneaux, la saturation des équipements et une mise en concurrence croissante entre clubs pour l'accès aux installations municipales, au détriment du sport amateur et de proximité ;

Considérant que cette mise en concurrence fragilise le tissu associatif sportif et favorise les structures les mieux dotées financièrement et administrativement ;

Considérant que la marchandisation du sport parisien n'est pas le fruit du hasard mais le résultat de choix politiques consistant à faire du sport un secteur d'attractivité économique, de sponsoring et d'événementiel plutôt qu'un service public universel ;

Considérant que la majorité municipale a fait le choix de confier à des opérateurs privés l'organisation d'événements sportifs majeurs, de multiplier les logiques de partenariat commercial et de considérer les équipements sportifs comme des actifs devant générer des recettes plutôt que comme des biens communs ;

Considérant que le Conseil de Paris a approuvé en mai 2026 l'attribution de l'organisation et de la gestion des éditions 2027 à 2030 du Marathon et du Semi-Marathon de Paris au groupement Cadence, dont fait partie Havas Events, filiale du groupe Bolloré, faisant ainsi le choix de confier l'un des plus grands événements populaires de la capitale à un grand groupe privé ;

Considérant que d'autres grandes villes dans le monde ont fait le choix de structures associatives, non lucratives ou directement publiques pour organiser leurs grandes courses populaires, démontrant qu'un autre modèle est possible ;

Considérant que la majorité sortante n'a pas su transformer les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 en véritable héritage populaire, inclusif et durable pour les Parisiennes et les Parisiens ;

Considérant que les discussions sur l'avenir du Parc des Princes, propriété de la Ville de Paris, et l'hypothèse d'une cession à des intérêts privés illustrent une logique contraire au sport comme bien commun ;

Considérant que le naming, le sponsoring envahissant, les concessions longues et la privatisation d'équipements installent l'idée que les équipements sportifs municipaux seraient d'abord des actifs économiques avant d'être des services publics ;

Considérant que le sport doit être reconnu comme un service public essentiel, favorisant la santé, l'éducation, le lien social et l'émancipation, et non comme un privilège réservé à celles et ceux qui peuvent payer une salle privée ou une licence coûteuse ;

Considérant que l'espace public, les gymnases, piscines, stades, cours d'école, terrains extérieurs et équipements municipaux doivent rester des biens communs, dédiés à une pratique libre, gratuite, inclusive, féministe, antiraciste et accessible à toutes et tous ;

Considérant que défendre le sport populaire, c'est soutenir les clubs amateurs et les bénévoles, ouvrir davantage les équipements de proximité, garantir l'accessibilité universelle, rénover les infrastructures et refuser la domination du sport-spectacle et des intérêts privés ;

Considérant qu'à Paris, le développement du marché du sport, la délégation de grands événements à des groupes privés, l'insuffisance de l'offre publique et la mise en concurrence des associations traduisent un choix politique : celui de considérer le sport comme un secteur économique plutôt que comme un service public universel et un droit effectif ;

Sur proposition de Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Sophie de La Rochefoucauld, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris :

- engage un plan pour rendre les activités sportives municipales gratuites pour les moins de 25 ans et accessibles pour toutes et tous au-delà de cet âge ;
- présente avant la fin de l'année 2026 un état des lieux des inégalités d'accès au sport à Paris, comprenant les disparités territoriales, sociales et de genre ;
- développe des équipements sportifs publics de proximité et engage un plan pluriannuel de création et de rénovation d'équipements dans les quartiers populaires ;
- renforce l'ouverture des gymnases, piscines, stades, cours d'école et espaces extérieurs, notamment en soirée, le week-end et pendant les vacances scolaires ;
- fasse de l'égalité d'accès au sport une priorité, notamment pour les femmes, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les familles monoparentales et les habitants des quartiers populaires ;
- mette fin aux logiques de mise en concurrence des associations sportives pour l'accès aux équipements municipaux en garantissant des critères transparents, des

créneaux pérennes et une meilleure prise en compte des petites associations et des pratiques émergentes ;

- refuse toute nouvelle privatisation d'équipements sportifs municipaux, tout nommage par des marques et toute logique de rentabilité contraire à l'accès universel au sport ;
- engage un plan de rénovation écologique des infrastructures sportives, prioritairement dans les quartiers populaires ;
- engage une réflexion avec le mouvement sportif parisien afin que le Marathon et le Semi-Marathon de Paris puissent, à terme, être organisés selon un modèle public, associatif ou non lucratif, dont les éventuels excédents seraient intégralement réinvestis dans le développement du sport populaire à Paris ;
- associe les clubs, bénévoles, pratiquants, éducateurs, agents municipaux et habitants à la construction d'une politique sportive réellement populaire, démocratique et émancipatrice.